

PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)

PLAN DE ZONAGE 2
secteur sud

APPROBATION
(REVISION SIMPLIFIEE n°1)
Vu pour être annexé à la délibération du 17.06.2011

DELIBERATIONS ELABORATION DU PLU (REVISION DU POS)	MODIFICATIONS	PHASES D'ETUDES	
Date	Objet	Date	Objet
Prescription : 06.07.2004	05.07.2010 : Modification n°1		
Arrêt du Projet : 25.02.2008	17.06.2011 : Révision simplifiée n°1		
Approbation : 01.02.2010			

A.U.M ARCHITECTURE - 68, Rue Sommeiller - 73000 CHAMBERY
Tél : 04.79.33.75.10 - Fax : 04.79.33.71.79

LEGENDE :

U ZONES URBAINES Secteurs déjà urbanisés et secteurs où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter.

- Zone Ua : centre-ville
- Zone Ud : quartiers à dominante d'habitat collectif (et secteur Ubi1)
- Zone Uc : quartier La Lieuse
- Zone Ui : quartiers à dominante d'habitat de faible densité (et secteurs Udi1, Udi2 et Udi3)
- Zone Uep : réserve pour des équipements publics (et secteurs Uep1, Uep2, Uep3)
- Zone Ua : hameaux anciens (et secteur Ua2)
- Zone Ua : réserve au parc d'activités de Chénes (et secteurs Ua1, Ua2, Ua3, Ua4, Ua5)
- Zone Ua : espace pédestre

AU ZONES A URBANISER Secteurs à caractère naturel destinés à être ouverts à l'urbanisation.

- Zone Au : urbanisable après modification du PLU
- Zone Aui : urbanisable par opération d'aménagement d'ensemble (vocation habitat et équipements)
- Zone Auj : urbanisable par opération d'aménagement d'ensemble (vocation activités économiques)
- Zone Auk : urbanisable par opération d'aménagement d'ensemble (vocation activités économiques)

A ZONES AGRICOLES Secteurs, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.

- Zone Ai : inondable
- Zone Az1 : secteur agricole de la ZPPAUP
- Zone Az2 : secteur Z3 de la ZPPAUP

N ZONES NATURELLES ET FORESTIERES Secteurs, équipés ou non, à protéger en raison :

- soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique,
- soit de l'existence d'une exploitation forestière,
- soit de leur caractère d'espaces naturels.

- Zone Nc : maison de retraite
- Zone Nr : parc forestier
- Zone Nn : évolution du bâti existant (et sous-secteur Nn/a)
- Zone Np : protection de captages
- Zone Ns : zone naturelle d'intérêt scientifique (ZNIEFF)
- Zone Nx : risque technologique
- Zone Nz1 : secteur 21 de la ZPPAUP
- Zone Nz2 : secteur 22 de la ZPPAUP
- Zone Nz3 : secteur 23 de la ZPPAUP

ELEMENTS D'INFORMATION REPORTES SUR LE ZONAGE :	
	Limite de Zone
	Limite Communale
	Espaces verts à préserver ou aménager
	Espaces Boisés Classés
	Principe de desserte groupée
	Principes d'accès et de sortie
	Emplacement Réserve
	Bâtiment agricole abritant du bétail
	Limites zone C du PEB (reportées à titre indicatif)
	Limites zone D du PEB (reportées à titre indicatif)
	Bassins de rétention (existants et projetés)
	Périmètres de protection de captages
	CANALISATIONS DE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES reportées à titre indicatif
	Pipeline
	Gaz liquide

- Liste des emplacements réservés**
- AU BENEFICE DE LA COMMUNE**
- ER 1 : élargissement rue centrale
 - ER 2 : élargissement rue des Glycines
 - ER 3 : élargissement de la voie communale (les Combles, la Lieuse)
 - ER 4 : élargissement rue des Goriot
 - ER 5 : rue des mugues
 - ER 6 : aménagement espace public, circulation, stationnement (voir aménagement du centre)
 - ER 7 : élargissement voie communale (accès à la Rivoire)
 - ER 9 : Sécurisation carrefour RD124 et chemin de la Fully (secteur gare)
 - ER 10 : aménagement de la place de Montjay

- AU BENEFICE DU CONSEIL GENERAL DE L'ISERE**
- ER 11 : élargissement RD124
 - ER 12 : aménagement du carrefour sur la RD76
 - ER 14 : Sécurisation des croisements sur la RD75


- AU BENEFICE DE L'ETAT**
- ER 13 : création 3e ligne voie ferrée

RECLUS LE LONG DE CERTAINES VOIES

le long de la RD1006 : 38 / 35

le long de la RD75 : 27 / 23,5 / 23,5

le long de la VP1, VP5 et RD124 : 30 / 30



RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES :

La commune est concernée par plusieurs types de risques naturels et technologiques. Un certain nombre de documents sont à consulter :

Le PPRI de la Bourbre (approuvé par AP le 14.01.2008)
- cf Annexe n° 6 du PLU

Autres risques naturels :
- cf plans annexes du zonage n°3.3b (carte des phénomènes naturels) et documents informatifs sur les risques naturels (pièce n°7.2)

Certains secteurs sont indiqués :

- indice "N" : risque faible d'inondation
- indice "R" : risque moyen d'inondation
- indice "Tg" : risque faible de glissement de terrain
- indice "T" : risque faible de crue torrentielle

Risques technologiques :
- plans des sentinelles (pièce n°4.6)
- plan annexe du zonage n°3.3.a : canalisations de transport de matières dangereuses
- informations sur le risque d'effondrement minier (plan 3.3.c et pièce n°7.4)
A noter qu'un PPRT est en cours d'élaboration.